

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre à vingt heures trente, en application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montlaur, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE,

<p><i>Date de convocation : 10/10/2022</i></p> <p><i>Date d'affichage convocation : 10/10/2022</i></p> <p><i>Date de publication PV :</i></p>

En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoir : 1
Votants : 12

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick,, WALIGORSKI Marie-Lou
Absents excusés : GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine
Procuration : GUIRAUD Vivien à RIVEMALE Patrick
Quorum : 6

Mme RICARD Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Questions inscrites à l'ordre du jour : Transfert de l'exercice de compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electriques et Rechargeables » (IRVE) au SIEDA ; Château d'eau de Montlaur : transaction foncière ; Acquisition foncière Route Neuve ; Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023 ; Budget assainissement : décision modificative n°1 ; Attribution de subventions ; Décisions du Maire ; Questions diverses

1- Transfert de l'exercice de compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electriques et rechargeables » (IRVE) au SIEDA.

La conversation s'engage autour de l'utilité de l'installation d'une borne de recharge électrique sur la commune de Montlaur. L'assemblée est favorable à ce projet et considère que le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable pour notre pays.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert de compétence **IRVE** au SIEDA pour la mise en place d'un service comprenant la création (1000 euros à la charge de la commune), l'entretien (300 euros par an à la charge de la commune), et l'exploitation des infrastructures et s'engage à inscrire les dépenses annuelles de fonctionnement correspondantes au budget municipal.

2- Projet de cession du château d'eau de Montlaur et d'acquisition d'une parcelle contiguë au château d'eau.

Le château d'eau de Montlaur (Rue des Cardailloux) est inutilisé et incorporé à une propriété privée. A proximité sont implantés une borne à incendie et un banc public, sur cette même propriété privée. Les échanges permettent de conclure qu'une régularisation est nécessaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder le château d'eau (section F n°635) au prix de 2680 euros et d'acquérir la parcelle (section F n°1351) au prix de 2190 euros avec une soulte de 490 euros au profit de la commune. Les frais notariés seront pris en charge à parts égales par les 2 parties.

3- Acquisition foncière

Un délaissé de la parcelle section F n°974 sert de passage pour accéder à la chaudière et à la cuve à fioul de l'église (chauffage à la charge de la commune). Afin de régulariser l'accès et en accord avec la propriétaire, Mr le Maire propose de délibérer sur un projet d'acquisition foncière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section F n°974 (66m2) au prix de 1980 euros. Les frais liés à cette affaire seront supportés par la commune.

4- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Le référentiel M57, instauré au 01/01/2015 se généralise à toutes les catégories de collectivités locales au 01/01/2024. La commune de Montlaur l'adopte dès le 01/01/2023.

5-Budget assainissement : décision modificative n°1

Mr le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget assainissement ci-après :

Article	Chapitre	Dénomination	Dépenses	Recettes
6811	042	Dotations amortissements, immos incorporelles et corporelles	+ 5 954.00 €	
023	023	Virement section investissement	- 4 613.00 €	
777	042	Subventions transférées au résultat		+ 1 341.00 €
Section d'investissement				
1391	040	Subv. Ratt. actifs amortissements	+ 1 341.00 €	
28158	040	Amortiss. Autres matériels techniques		+ 5954.00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 4 613.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget assainissement.

6-Attribution de subventions – Exercice 2022

Plusieurs demandes de subventions arrivées en Mairie sont présentées, les échanges entre les membres du conseil municipal sont favorables à l'attribution de subventions aux associations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association locale ADMR de Rance et Rougier , BELMONT : 300 euros
- Amicale des sapeurs pompiers de Camarès, CAMARES : 500 euros
- TUZOLANA accueil MONTLAUR : 500 euros

7- Décisions du Maire

Mr el Maire décide de ne pas préempter les biens encadrés :

- Section ZD n°107-Zone Calleo
- Section ZD n°128-Zone Calleo
- Section ZC n°167-Lotissement la Croux

Mr le Maire décide de signer l'avenant n°1 au marché de travaux « construction d'un multiservices » conclu avec l'entreprise Artis TP : augmentation dudit marché initial de 7716,15 euros HT soit 9259,38 euros TTC.

L'échange autour du droit de préemption va dans le sens de Mr le Maire, ne pas préempter pour permettre l'arrivée de nouveaux habitants sur notre commune.

8-Questions diverses

- Le conseil municipal demande à Yves Castan, qui accepte, d'assurer le rôle d'interlocuteur avec les services de secours.

Alain Rascol indique que les bornes à incendie sont répertoriées et vérifiées. Une discussion s'engage sur l'entretien des zones boisées autour des habitations.

- Mr le Maire donne des informations sur l'augmentation du coût de traitement des déchets qui va entraîner une augmentation de 40% sur 5 ans de la taxe réclamée aux commerçants et artisans. Un débat s'engage sur la non taxation des exploitations agricoles pour la gestion de leurs déchets.
 - Mr le Maire invite à réfléchir sur l'endroit du cimetière qui serait approprié pour la création d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir.
 - Viviane Ramondenc propose la création d'un espace jeu rue de Rounel (en haut de l'allée qui mène à l'école). Ce projet reçoit un avis unanimement favorable.
 - Marie-Claude Décup fait un point sur l'école :
- 51 enfants sont inscrits , 30 dans la classe de maternelle et CP , 21 dans la classe CE1 à CM2.
- Afin d'honorer la mémoire de Naudy, papi jardinier, un prunier sera planté et une plaque installée au jardin de l'école.
- Myriam Alinat propose d'accueillir un représentant d'AXA assurances pour s'informer sur les possibilités d'accéder à une mutuelle municipale. Un rendez-vous sera pris.

Fin de séance 22h30

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,